

OFFRE DE SOINS PHARMACEUTIQUES

DU

Département de pharmacie
Direction des services professionnels

POUR

Secteur(s) : Soins Intensifs (HSCO)
Programme(s)-service(s) : Médecine spécialisée, secteurs
critiques et hospitalisation

Juillet 2025

Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal

Québec



OFFRE DE SOINS PHARMACEUTIQUES

DU DÉPARTEMENT DE PHARMACIE, DIRECTION DES SERVICES PROFESSIONNELS

POUR SECTEUR(S) : UNITÉ DE SOINS INTENSIFS (HSCO)

PROGRAMME-SERVICE : MÉDECINE SPÉCIALISÉE, SECTEURS CRITIQUES ET HOSPITALISATION

PRÉPARÉ PAR:

Julie Morin, Pharmacienne, coordonnatrice support à l'enseignement et aux soins pharmaceutiques, Hôpital Santa Cabrini
Annie Beauchamp, Adjointe au Chef du département de pharmacie, Hôpital Santa Cabrini

EN COLLABORATION AVEC

Denis Projean, Pharmacien, Chef-Adjoint, volet Enseignement, Recherche et Soins pharmaceutiques

CONSULTATIONS RÉALISÉES

Guillaume Roy, Pharmacien

Jude Goulet, Pharmacien, chef du département de pharmacie

Dr Philippe Rola, chef du service soins intensifs, Hôpital Santa Cabrini

Dr Jean-François Tremblay, Chef du département et coordonnateur médical des activités de médecine spécialisée

Dre Martine Leblanc, Directrice médicale et des services professionnels

Comité exécutif du Conseil des médecins, dentistes, pharmaciens et Sages-Femmes du CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal

I. ACCÈS ET DISPONIBILITÉS DU PHARMACIEN

Ressource(s) dédiées par installation :	1 équivalent temps-complet pharmacien soit 5 jours par semaine	Disponible du :	▪ Lundi au vendredi ▪ Exclusion des journées fériées ▪ 8 heures par jour ▪ Couverture de garde : ☐ Oui ☒ Non
Installations visées :	Hôpital Santa Cabrini		

II. APPROCHE ET AXE D'INTERVENTION DU PHARMACIEN

Approche(s) interventionnelle(s) : (selon le tableau 1)	☒ systématique ☐ selon l'entente de pratique avancée en partenariat ☐ selon une consultation dûment complétée ☐ en rencontre ou en tournée interdisciplinaire	Axe(s) d'intervention : (selon le tableau 2)	☒ Axe I – Soins pharmaceutiques ☐ Axe II – Services pharmaceutiques ☒ Axe III – Enseignement et formation ☐ Axe IV – Recherche ☒ Axe V –Affaires professionnelles et gestion
---	---	--	--

III. NIVEAU DE SOINS PHARMACEUTIQUES OFFERTS ET PRIORISÉS PAR LE PHARMACIEN

Niveaux de SOINS pharmaceutiques requis (Axe I) (selon le tableau 3) :	☒ Tertiaire ☐ Secondaire ☐ Primaire
--	---

IV. ACTIVITÉS RÉALISÉES PAR LE PHARMACIEN EN FONCTION DE L'AXE D'INTERVENTION

Activités qui seront réalisées en soins pharmaceutiques (Axe I)	Pratique autonome du pharmacien SANS condition supplémentaire	Pratique du pharmacien encadrée par une		
		Ordonnance (OIP ou OC)	Demande de consultation	Entente de pratique avancée en partenariat
ÉVALUER dans une optique visant le partenariat de soins et de services avec l'usager, sa famille et ses proches				
• Évaluer la condition physique et mentale d'une personne dans le but d'assurer l'usage approprié des médicaments.	X			
• Réaliser l'histoire médicamenteuse et compléter la collecte de données.	X			
• Analyser et évaluer la thérapie médicamenteuse en assurant le suivi des problèmes reliés à cette même thérapie médicamenteuse.	X			

Activités qui seront réalisées en soins pharmaceutiques (Axe I)	Pratique autonome du pharmacien SANS condition supplémentaire	Pratique du pharmacien encadrée par une		
		Ordonnance (OIP ou OC)	Demande de consultation	Entente de pratique avancée en partenariat
Émettre une opinion pharmaceutique.	X			
INDIVIDUALISER dans une optique visant le partenariat de soins et de services avec l'utilisateur, sa famille et ses proches				
- Amorcer une thérapie médicamenteuse de manière autonome pour les conditions prévues par la loi. - Notamment et de manière non exhaustive pour les conditions mineures suivantes : ✓ Candidose orale, hémorroïdes, aphtes buccaux, candidose cutanée, candidose orale secondaire à l'utilisation d'inhalateurs de corticostéroïdes, érythème fessier, herpès labial - La cessation tabagique; - La prophylaxie antivirale chez les personnes à risque de développer des complications liées à l'influenza; - La prévention des nausées et vomissements; - La prophylaxie cytoprotectrice chez un usager à risque; - Le traitement des nausées et vomissements légers à modérés ; - La vaccination selon le protocole d'immunisation du Québec. Cette activité inclut également prescrire les fournitures et les équipements lorsque ceux-ci sont nécessaires ou indiqués dans un contexte d'usage approprié des médicaments.	X			
Amorcer une thérapie médicamenteuse dans le cadre d'une pratique collaborative.		X	X	X Une telle entente n'est pas prévue au moment du dépôt de la présente offre de soins)
- Modifier une thérapie médicamenteuse de manière autonome - pour assurer la sécurité de l'utilisateur; - pour assurer l'efficacité de la thérapie médicamenteuse selon les cibles scientifiquement reconnues ou celles obtenues du professionnel responsable du suivi clinique (incluant, selon le cas, les limites et contre-indications). Nonobstant l'ajustement, cette activité inclut la cessation de la thérapie médicamenteuse.	X			
Modifier une thérapie médicamenteuse dans le cadre d'une pratique collaborative. Nonobstant l'ajustement, cette activité inclut la cessation de la thérapie médicamenteuse.		X	X	X Une telle entente n'est pas prévue au moment du

Activités qui seront réalisées en soins pharmaceutiques (Axe I)	Pratique autonome du pharmacien SANS condition supplémentaire	Pratique du pharmacien encadrée par une		
		Ordonnance (OIP ou OC)	Demande de consultation	Entente de pratique avancée en partenariat
				dépôt de la présente offre de soins)
- Assurer la continuité de la thérapie médicamenteuse. - en contribuant à la résolution et à la documentation des divergences identifiés lors de la réalisation du bilan comparatif des médicaments (BCM); - en prolongeant une ordonnance afin que la thérapie médicamenteuse prescrite à un usager ne soit pas interrompue; - en substituant un médicament : ✓ lorsqu'un médicament est en rupture d'approvisionnement; ✓ lors d'un retrait du marché ou d'une rupture prochaine annoncée d'un médicament; ✓ lorsqu'un médicament présente un problème relatif à son administration; ✓ lorsque le médicament prescrit présente un risque pour la sécurité de l'utilisateur; ✓ lorsqu'un médicament n'est pas disponible à la liste des médicaments autorisés (« au formulaire ») au CIUSSS de l'Est-de-l'Île-de-Montréal. - Prescrire et interpréter des tests pour surveiller la thérapie médicamenteuse - Analyser et évaluer la thérapie médicamenteuse en assurant le suivi des problèmes reliés à cette même thérapie médicamenteuse. - Émettre une opinion pharmaceutique.	X			
	X			
	X			
	X			
	X			
	X			
ASSURER LA CONTINUITÉ DES SOINS ET DES SERVICES dans une optique visant le partenariat de soins et de services avec l'utilisateur, sa famille et ses proches				
- Contribuer, selon le modèle clinique préconisé par l'équipe, aux différentes rencontres permettant d'assurer la prise en charge et la surveillance de la thérapie médicamenteuse (ex : rencontres interdisciplinaires, tournée, plan d'intervention interdisciplinaire) - Enseigner l'information pertinente en lien avec la thérapie médicamenteuse à l'utilisateur, à sa famille ou aux proches aidants. - Consigner ses interventions et ses suivis au dossier de l'utilisateur qui est partagé par l'ensemble des professionnels de l'équipe clinique. - Contribuer au transfert de l'information pertinente en lien avec la thérapie médicamenteuse aux points de transition et au congé (ex : BCM au transfert ou au congé)	X			
	X			
	X			
	X			
Activités qui seront réalisées en enseignement et formation (Axe III)				
- Contribuer aux activités d'enseignement universitaire en pharmacie et pour les autres disciplines le cas échéant. - Contribuer aux activités d'enseignement et de formation du personnel et d'autres professionnels de l'établissement - Contribuer à la diffusion d'informations pharmaceutiques, ainsi que la rédaction et la publication scientifiques.				
Affaires professionnelles (Axe V)				
Élaborer, rédiger, collaborer et contribuer à la rédaction d'outils cliniques : ordonnance individuelle préformatée (OIP), ordonnance collective (OC), protocole interdisciplinaire (PID).				

- Élaborer, rédiger, collaborer et contribuer à la rédaction d'outils ou de regroupement d'informations cliniques entourant l'administration et l'utilisation optimale de la thérapie médicamenteuse.
- Élaborer, contribuer et participer à des activités d'évaluation de l'acte pharmaceutique.
- Contribuer, le cas échéant, aux rencontres clinico-administratives
- Contribuer aux activités et aux démarches d'amélioration continue de la qualité des soins et des services de santé (agrément, etc.)

V. CLIENTÈLE DESSERVIE ET HIÉRARCHISATION DES SOINS PHARMACEUTIQUES

Clientèle visée

- ☒ Usager admis
- ☐ Usager inscrit
- ☐ Usager pris en charge en ambulatoire

Critère de hiérarchisation de la clientèle (1 = priorisé en premier)

En fonction de l'usager	Éléments spécifiques à l'offre de soins
1. Problème de santé urgent, grave qui se présente chez un usager dont l'état est instable, nécessitant une évaluation et prise en charge <u>immédiate</u> par le pharmacien	Code bleu, intoxication médicamenteuse...
2. Problème de santé urgent, grave ou critique et souvent multisystémique, nécessitant une évaluation et prise en charge dans les 24 heures par le pharmacien	Insuffisance rénale aigue nécessitant une thérapie de remplacement rénale (SLED), choc septique ou cardiogénique...
3. Présence de caractéristiques physiopathologiques critiques	Hyperclairance rénale, insuffisance hépatique ou rénale aigue...
4. Présence d'au moins 4 comorbidités et/ou polypharmacie associée (plus de 8 médicaments par voie orale à domicile)	
5. Problème de santé rare	Tuberculose, aspergilose,
En fonction de la thérapie médicamenteuse	Éléments spécifiques à l'offre de soins
1. Médication à indice thérapeutique étroit ou ayant un fort potentiel d'interactions ou d'effets indésirables rares ou nécessitant un suivi pharmacocinétique et prise par un usager ayant un risque de morbidité/mortalité élevé ou de complications graves	Antiépileptiques, vancomycine, aminosides, voriconazole, immunosuppresseurs...
2. Médication nécessitant un ajustement posologique avec la thérapie de remplacement rénale (SLED)	Antimicrobiens, antifongiques
3. Nutrition parentérale totale	En collaboration avec la nutritionniste
4. Thérapie atypique, non conventionnelle, novatrice, en développement ou en investigation	MNP, PAS, céfidérol, etc.
5. Sevrage de médicaments	

TABLEAUX

TABLEAU 1 - Type d'approche interventionnelle du pharmacien

APPROCHE	DÉFINITION
Systématique	Le pharmacien intervient dans les dossiers des usagers selon des critères prédéterminés. En fonction des ressources disponibles, le délai d'intervention varie selon les niveaux de priorité préétablis.
Selon l'entente de pratique avancée en partenariat	Entente formelle, formulée par écrit, entre les pharmaciens du département de pharmacie et les médecins du département ou service visée, suivant laquelle ils conviennent de travailler en étroite collaboration en vue d'atteindre des objectifs communs en matière de suivi de clientèle. Il s'agit d'une entente de collaboration entre des partenaires autonomes et non d'une relation de supervision.
Selon une consultation dûment complétée	Le pharmacien intervient en réponse à une demande de consultation dans le dossier d'un usager présentant une problématique ou une situation clinique le requérant. Selon la nature de la demande, le délai de réponse varie habituellement de 24 à 72 heures et s'insère dans les priorités selon le type de demande et le jugement du pharmacien.
En rencontre ou tournée interdisciplinaire	Dans le cadre de ses interventions systématiques ou sur consultation, le pharmacien intervient en lien avec la thérapie médicamenteuse lors des rencontres en équipes interdisciplinaires, le cas échéant.

Tiré de : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé, Axe 1 : Soins pharmaceutiques. 67 pages. 2018.

TABLEAU 2 – Axes des activités du pharmacien

AXE	ACTIVITÉS (listes non exhaustives)
I Soins pharmaceutiques	Activités cliniques, optimisation des soins, harmonisation des pratiques, etc.
II Services pharmaceutiques	Circuit du médicament, délégation au personnel technique, préparation des médicaments stériles ou non stériles, etc.
III Enseignement et formation	Encadrement des étudiants et résidents, formation et enseignement aux autres professionnels, etc.
IV Recherche	Recherche clinique et évaluative, soutien aux protocoles de recherche et participation aux comités scientifiques et au comité d'éthique etc.
V Affaires professionnelles et gestion	Respect des lois, normes, standards et règlements, gestion et optimisation des ressources, règles d'émission et d'exécution des ordonnances, en partenariat avec le Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP), etc.

Adapté de : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé, Axe 1 : Soins pharmaceutiques. 67 pages. 2018.

Note :

- La contribution du pharmacien en fonction de l'axe II se réalise lorsque le pharmacien valide des ordonnances. Cette activité est transversale et est partie intégrante du secteur opérationnel du département de pharmacie.
- La contribution selon l'axe IV est réalisée selon les contextes et exige généralement que du temps dédié à cet effet lui soit accordé.

TABLEAU 3 - Paramètres décrivant les niveaux de SOINS pharmaceutiques requis (Axe I)

NIVEAU	CARACTÉRISTIQUES DES SOINS PHARMACEUTIQUES	
	concernant l'utilisateur	concernant la thérapie médicamenteuse
Primaire	• Problèmes de santé fréquents dans la population • Problème de santé aigu ou chronique chez un usager dont l'état est stable et qui présente un risque peu élevé • Présence d'au maximum 3 comorbidités • Présence de caractéristiques physiopathologiques normales ou d'une seule atteinte légère à modérée	• Thérapie médicamenteuse conventionnelle ou solutions de remplacement courantes • Présence de moins de 4 problèmes liés à la thérapie médicamenteuse • Peu de variabilité dans la réponse en matière d'efficacité et d'innocuité
Secondaire	• Problèmes de santé peu fréquents • Problème de santé aigu ou chronique exacerbé chez un usager auparavant stable, mais dorénavant à risque de développer un problème grave ou un état instable • Présence d'au moins 4 comorbidités • Personne de plus de 70 ans en présence d'au moins 2 critères de vulnérabilité du MSSS ou de moins de 70 ans en présence d'au moins 3 critères de vulnérabilité du MSSS • Présence d'une atteinte importante ou de plusieurs atteintes de caractéristiques physiopathologiques	• Plus de 4 problèmes liés à la thérapie médicamenteuse • Variabilité importante dans la réponse attendue en matière d'efficacité et d'innocuité • Thérapie conventionnelle complexe ou ses solutions de remplacement les plus courantes, par exemple : ✓ Thérapie comportant au moins 8 médicaments ✓ Présence d'au moins 4 classes pharmacologiques différentes ✓ Calendrier posologique complexe ✓ Présence d'un ou de plusieurs médicaments à indice thérapeutique étroit ou ayant un fort potentiel d'interactions ou d'effets indésirables
Tertiaire	• Problèmes de santé rares • Problèmes de santé urgents, graves ou qui se présentent chez un usager dont l'état est instable • Problème de santé urgent ou critique et souvent multisystémique • Présence de caractéristiques physiopathologiques critiques	• Réponse attendue en matière d'efficacité et d'innocuité peu connue ou très variable, par exemple, thérapie devant être fréquemment réévaluée ou administrée selon une posologie variable en raison de l'évolution de l'état clinique aigu ou instable de l'utilisateur • Thérapie atypique ou non conventionnelle • Thérapie médicamenteuse novatrice, en développement ou en investigation • Médication à indice thérapeutique étroit ou ayant un fort potentiel d'interactions ou d'effets indésirables rares et prise par un usager ayant un risque de morbidité/mortalité élevé ou de complications graves

Tiré de : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (APES). Recommandations sur la pratique de la pharmacie en établissement de santé, Axe 1 : Soins pharmaceutiques. 67 pages. 2018.

*Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de l'Est-de-
l'Île-de-Montréal*

Québec 